

	<p>SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2020</p> <p>COMPTE-RENDU</p> <p>VALIDE EN SEANCE</p> <p>DU 20 OCTOBRE 2020</p>
---	---

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 21 du mois de juillet à 21h00.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 15 juillet 2020, se réunit, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DALLARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Présents :

M. Jean-Michel DALLARD, Maire,
M. Daniel DEJEAN, Mme Stéphanie MINETTI, M. Pierre CONDOJANOPOULOS, Mme Odette PONS, M. Jean-Louis EYCHENNE, Adjoints,
Mme Lucie HIPPOLYTE, Mme Corinne DELHOM, M. Christophe LAVERGNE, Mme Amélie GRIEU, M. Pierre DELMAS, Mme Sandrine LACROIX, M. Laurent CERON, M. Vivien BENTAJOU, M. Patrick RASSINEUX, Mme Laurence COUTENCEAU, Mme Sandrine CORATO, M. Jacques FADEUILHE, Mme Arlette ROUMY, M. Marc DELSOUC, Mme Marie-Claude FEUILLERAC, M. Daniel PIN, Conseillers municipaux.

Procuration :

Mme Alexandra COSTES a donné procuration à Mme Sandrine LACROIX.

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2122-15 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT), Mme Stéphanie MINETTI est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

La séance est ouverte à 21h05.

Monsieur le Maire félicite M. EYCHENNE pour la Présidence du SIASCAR, M. DEJEAN pour la Vice-présidence à la Communauté des communes du Volvestre en charge de la petite enfance et de la parentalité, et les membres du Conseil municipal pour la manifestation du 14 juillet qui s'est tenue sous la halle, dans le respect des contraintes sanitaires actuelles.

Monsieur le Maire précise que le règlement du Conseil municipal devra prochainement être voté, en septembre, et que les questions peuvent être directement posées et autorisées, sans polémique afin d'avancer. Il demande à ce que le bon ordre du Conseil municipal soit respecté.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 30/06/2020

M. PIN a fait part de remarques quant à ce compte-rendu par mail. Le terme « polémique » est maintenu dans le compte-rendu car M. DALLARD a employé ce mot. Monsieur le Maire propose à M. PIN d'être secrétaire de séance lors d'une prochaine réunion du Conseil. Les autres modifications demandées sont acceptées (au point 6 : le terme « convention » est remplacé par « contrat de service » ; le document a été envoyé il y a une semaine au lieu de trois).

M. DELSOUC demande la nature des bénéficiaires concernés par l'effacement des loyers (entreprises, logements sociaux, nécessiteux...). Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de deux entreprises et d'un particulier, et qu'il ne souhaitait pas donner les noms des locataires concernés et que ce point a été voté.

M. PIN demande si le Conseil municipal est enregistré. Monsieur le Maire le confirme. M. PIN s'interroge. Monsieur le Maire demande à M. PIN de faire part de ses observations écrites en amont des réunions du Conseil municipal et indique que les commissions sont le lieu privilégié pour le débat, pas le Conseil municipal.

VOTE du compte-rendu du Conseil municipal du 30/06/2020 : 22 POUR, 1 CONTRE (M. PIN).

1. Affectation des résultats 2019

Monsieur le Maire donne la parole à M. DEJEAN qui explique l'affectation des résultats 2019 proposée. Elle a été laissée à la libre appréciation de la nouvelle municipalité par l'ancien Conseil municipal. La Commission des finances n'a pu se réunir que la veille, à cause des contraintes de la situation actuelle du COVID-19, et a donné un avis favorable.

Il s'agit de couvrir le déficit en investissement en affectant 126 412.08€ en réserves au 1068. Le reste est attribué au 002 à hauteur de 212 937.80€, car cela permet un virement supplémentaire en cours d'année à l'investissement si nécessaire.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	339 349,88
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	126 412,08
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	212 937,80
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	126 412,08

VOTE : 23 POUR.

M. DEJEAN commente la note de présentation du budget qu'il a rédigée et envoyée aux membres du Conseil municipal afin d'indiquer le contexte (dépenses liées à la crise du COVID-19, baisse des recettes de cantine et des atténuations de charges liées au personnel car la gestion des ressources humaines est différente). Les dépenses de fonctionnement baissent, notamment les dépenses liées au personnel grâce à des départs non renouvelés,

conformément à l'objectif de l'équipe municipale. Monsieur le Maire souhaite proposer prochainement au Conseil municipal une prime COVID à hauteur de 20.000€. M. DELMAS demande si l'arrêt des TAP a été pris en compte dans le budget ; Monsieur le Maire répond que oui. M. DEJEAN estime que le changement des rythmes scolaires permet d'économiser un équivalent temps plein. M. DEJEAN précise que les taux de la fiscalité directe locale n'ont pas été augmentés.

Concernant l'investissement, les priorités sont : les achats liés à l'ouverture de la 11^{ème} classe, les travaux de la mairie et ses abords, la toiture de l'église, les panneaux d'information, la poly-benne pour la collecte des déchets verts, le city park, le remplacement du mobilier de la cantine et un nouveau véhicule pour la police municipale. M. DELMAS précise que le mobilier de la cantine est vieillissant et lourd à manipuler pour les agents et qu'il s'agit de mobilier pour la cantine élémentaire (partie self).

2. Attribution des subventions 2020 aux associations

M. DEJEAN précise que la Commission Festivités-Loisirs a distingué les associations ayant des charges salariales et les autres. Une subvention exceptionnelle a été proposée pour les Restos du cœur.

M. DEJEAN indique concernant l'association Foyer du Rabé, qu'au vu des circonstances sanitaires et des périodes de fermeture des structures péri et extrascolaires, des bilans 2019 et 2020 non validés à ce jour, et du besoin de visibilité, le premier acompte de la subvention ALSH sera versé en octobre 2020 (31 661€). M. DEJEAN propose de créer un groupe de travail afin d'évaluer les besoins. M. DELMAS demande s'il s'agit d'une volonté de l'association. Monsieur le Maire estime que la réflexion sur la DSP en septembre 2021 devrait permettre d'affiner les coûts. M. DELMAS demande si les autres communes sont associées ; Monsieur le Maire a prévu de rencontrer le Maire de Noé à ce sujet.

Les subventions aux associations sont les suivantes :

asso ou tiers	propo 2020	subv except 2020			
pompiers	765		labour passion	250	
3° âge	250		patrimoine	250	
pêche	600		rugby vétéran	250	
APL	250		cycliste	600	
Boule	800		longages solidaire	400	400
FNACA	55		moto cross	250	
coopérative mater	1310		radio galaxie	300	
coopérative élém	2830		foot	3750	
musique	600		rando	310	
foyer ALSH	32000		chasse	675	
pétanque	600		taekwondo	600	
GAPE	250		tennis	2000	
HFB	1000		rugby	3750	
judo	800		foot vétéran	250	
chorale	600		Restos du cœur		400
			volants	250	
			TOTAL	57395	

VOTE : 21 POUR, 2 ABSTENTIONS (M. DELSOUC, M. PIN).

3. Vote du budget primitif 2020

M. DEJEAN présente le budget communal pour 2020 et le détaille par chapitre. Il s'élève à 2 625 435.43€ en fonctionnement et à 1 977 328.64€ en investissement.

M. DELMAS demande si la modification des rythmes scolaires a une incidence sur les recettes. Ce n'est pas le cas. Toutefois, la période de fermeture de l'école durant le confinement en a eu une. Monsieur le Maire souligne que les recettes ont été minimisées cette année, vu la situation actuelle du COVID-19 et les incertitudes budgétaires liées.

BP 2020					
FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	BP 2020	Chapitre	Libellé	BP 2020
011	charges à caractère général	668 772,06 €	013	atténuations de charges	130 000,00 €
012	charges de personnel	1 248 799,62 €	70	produits des services, domaine	216 000,00 €
014	atténuation de produits	13 509,00 €	73	impôts et taxes	999 636,75 €
65	autres charges de gestion courante	210 838,43 €	74	dotations, subventions et participations	1 023 859,00 €
66	charges financières	74 162,69 €	75	autres produits de gestion courante	39 000,00 €
67	charges exceptionnelles	200,00 €	76	produits financiers	1,88 €
022	Dépenses imprévues	108 272,38 €	77	produits exceptionnels	4 000,00 €
043	opérations d'ordre intérieur section	0,00 €	043	opérations d'ordre intérieur section	0,00 €
042	opérations d'ordre entre sections	0,00 €	042	opérations entre sections	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	300 881,25 €	002	Résultat fonctionnement reporté	212 937,80 €
TOTAUX		2 625 435,43 €	TOTAUX		2 625 435,43 €
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	BP 2020	Chapitre	Libellé	BP 2020
20	immobilisations incorporelles	7 655,40 €	13	subventions	850 654,44 €
21	immobilisations corporelles	1 525 173,90 €	16	emprunts et dettes	350 000,00 €
10	dotations, fonds divers et réserves	47 397,86 €	21	immobilisations corporelles	59 280,00 €
16	emprunts et dettes	234 689,40 €	22	immobilisations reçues en affectation	0,00 €
040	opérations d'ordre entre sections	0,00 €	10	dotations, fonds divers et réserves	278 630,87 €
041	opérations patrimoniales	11 000,00 €	1068	excédents de fonctionnement capitalisés	126 412,08 €
001	solde exécution reporté	126 412,08 €	165	dépôts et cautionnements reçus	470,00 €
020	Dépenses imprévues	25 000,00 €	45	opérations pour compte de tiers	0,00 €
			040	opérations d'ordre entre sections	0,00 €
			041	opérations patrimoniales	11 000,00 €
			021	virement de la section de fonctionnement	300 881,25 €
TOTAUX		1 977 328,64 €	TOTAUX		1 977 328,64 €

VOTE : 20 POUR, 3 ABSTENTIONS (M. DELSOUC, Mme FEUILLERAC, M. PIN).

4. Vente de deux parcelles à Midi Habitat Foncier

M. DEJEAN demande à montrer l'extrait cadastral aux membres du Conseil. Monsieur le Maire explique que l'ancienne municipalité avait accepté de vendre deux parcelles communales (B 1935 et B 1939) à la société des Chalets pour que les réseaux du lotissement du Brouil y soient enterrés. Il s'agit de finaliser cela. C'est le même projet, mais maintenant la société se nomme Midi habitat foncier. L'estimation des domaines du 21/07/2020 est à 26€ le m². M. CERON demande si le prix peut être modifié : Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un avis mais qu'on ne peut différer de cet avis que de +/- 10%. M. DELSOUC demande des précisions sur ce projet ; Monsieur le Maire s'étonne puisque le projet n'a pas changé depuis qu'il a été voté en 2014 par le Conseil municipal de l'époque et qu'à ce moment-là, tout le Conseil

municipal l'avait approuvé, dont M. DELSOUC, et que M. DALLARD était le seul à avoir voté contre. Mme PONS demande si un sous-seing privé avait été signé à l'époque, Monsieur le Maire répond que oui.

VOTE : 18 POUR, 3 CONTRE (M. DELSOUC, Mme FEUILLERAC, M. PIN), 2 ABSTENTIONS (M. CERON, Mme CORATO).

M. DELSOUC demande à Monsieur le Maire si des servitudes sont prévues pour les réseaux publics. Monsieur le Maire estime que la question est inutile car le dossier avait été travaillé par M. DELSOUC à l'époque et qu'il reste inchangé.

5. **Demande d'aide au Conseil départemental 31 – mobilier cantine**

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre de l'ouverture de la 11^{ème} classe au groupe scolaire, il est possible de demander une subvention à hauteur de 40% auprès du Conseil départemental 31 pour l'achat de mobilier pour la cantine, selon le plan de financement suivant :

Dépenses			Ressources mobilisées		
Objet de la dépense	Montant HT	Montant TTC	Organisme	Pourcentage d'intervention	Montant
Mobilier scolaire (cantine)	16 217.60€	19 461.12€	Conseil Départemental 31	40%	6 487.04€
			Commune (autofinancement)		12 974.08€
TOTAL	16 217.60€	19 461.12€	TOTAL		19 461.12€

VOTE : 23 POUR.

6. **Renouvellement de la Commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections**

Trois listes de noms sont proposées par Monsieur le Maire. Certains élus relèvent des erreurs dans l'orthographe des noms de famille (M. FADEUILHE) ou les adresses (2 au lieu de 3 pour Mme CERON, 38 bis pour Mme GRIEU, Mme HIPPOLYTE indique son adresse). Monsieur le Maire précise que les personnes retenues seront prochainement contactées par les impôts ; il y aura un tirage au sort des délégués par les impôts pour retenir 8 titulaires et 8 suppléants.

Liste 1 :

Titulaires : AGNOLI SANCHEZ Yvelise, ANDREO Carmen, NEGRETTO Marie Thérèse, BARDINA Jean-Claude, AUBAN Sacha, DALLARD Riansares, EYCHENNE Jean-Louis, FEUILLERAC Michelle

Suppléants : VAIRA Marc, OMS Virginie, COSTES Alexandra, DEJEAN Daniel, FADEUILHE Jacques, MINETTI Stéphanie, GAILLARD Anaïs, DELMAS Pierre

VOTE Liste 1 : 23 POUR.

Liste 3 :

Titulaires : PONTELLO Martine, CERON Martine, PONS Odette, COUTENCEAU Laurence, BENTAJOU Vivien, LAVERGNE Christophe, RASSINEUX Patrick, GRIEU Amélie
Suppléants : HIPPOLYTE Lucie, CORATO Sandrine, DELSOUC Marc, FEUILLERAC Marie Claude, PIN Daniel, ROUMY Arlette, LACROIX Sandrine, DELHOM Corinne
VOTE Liste 3 : 23 POUR.

Les listes 1 et 3 de la Commission communale des impôts directs sont retenues.

7. Election d'un délégué titulaire au SIVOM SAGe

Suite à la démission de M. DEJEAN qui était délégué titulaire pour la commune et qui est devenu délégué pour la Communauté de communes du Volvestre, il est nécessaire d'élire un nouveau délégué titulaire. Monsieur le Maire propose la candidature de M. RASSINEUX.

VOTE : 20 voix, 3 bulletins blancs.

Questions diverses

Monsieur le Maire précise que les Commissions intercommunales mises en place à la Communauté des communes du Volvestre sont ouvertes à tous les élus, qui peuvent s'y inscrire ou y participer ponctuellement. Un calendrier leur sera prochainement transmis. M. DEJEAN est Vice-président de la Commission Petite enfance/Parentalité, qui a en charge les crèches et les assistantes maternelles. Il présente les problématiques de celle-ci (crèches déficitaires, turn-over important, se questionner sur la régie ou la DSP).

Monsieur le Maire évoque le CCAS, dont le budget a été voté en fin d'après-midi. La commune vient de lui octroyer 20.000€ pour 2020. Il estime que la situation actuelle doit permettre à aider les gens en difficultés et que 2021 sera une année charnière. A ce titre, il précise que c'était un engagement de la campagne municipale.

Monsieur le Maire prévoit la mise en place des commissions extra-municipales prochainement, suite à un engagement de la campagne et à la question de M. CERON.

Monsieur le Maire estime que les animations envisagées cet été (nuit des étoiles transformée en festival, différents repas) seront compliquées à mettre en place vu les restrictions sanitaires actuelles et donc revues à la baisse. Il évoque son entretien avec Madame le Sous-Préfet à ce sujet. M. CERON estime que cela sera l'occasion de planifier les animations 2021.

Monsieur le Maire espère que la Commission municipale sur l'action sociale, le CCAS de Longages et le SIASCAR pourront coordonner leurs actions pour être plus efficaces.

Monsieur le Maire donne la parole à M. EYCHENNE, Président du SIASCAR, qui explique que la Vice-présidente est élue à Mauzac et regrette l'absence de certains délégués à la première réunion du SIASCAR.

Monsieur le Maire donne les dates prévisionnelles des prochaines réunions du Conseil municipal :

- Mardi 15 ou 22 septembre 2020 à 21h00, ou mardi 6 ou 13 octobre à 21h00
- Si besoin, mardi 17 novembre 2020 à 21h00
- Mardi 8 décembre 2020 à 21h00

Il précise que la feuille de route pourra être rédigée en septembre, les commissions municipales peuvent commencer à y travailler.

M. DELMAS demande si la prime COVID pour le personnel sera votée. Monsieur le Maire souhaite attendre le mois de septembre afin de la travailler et la proposer au prochain Conseil municipal. La séance est clôturée à 22h15.